

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le quinze mai, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le mardi 26 mai 2020 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du mardi 26 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame BROCAS Joëlle, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur HYPOLITE Michel, Monsieur JULLIARD Sébastien, Madame LABORIE Marie-Christine, Monsieur MALIFARGE Thierry, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame OLEJKO Virginie, Monsieur PERROT Guillaume, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur SIMONNET Florian, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés:

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Monsieur PERROT Guillaume

Ordre du jour :

- **Installation du conseil municipal**
- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'adjoints**
- **Election des adjoints**
- **Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints**
- **Désignation des membres dans les Syndicats**
- **Remise gracieuse des loyers du Multiservices pour les mois de Avril, Mai et Juin**

Monsieur le Maire sortant demande à l'assemblée s'il y a des objections pour que la séance se tienne à huis clos.

Après un vote à main levée, les conseillers approuvent à l'unanimité le huis clos.

Monsieur Claude Bureau, doyen de l'assemblée, prend la présidence pour l'élection du maire
Monsieur Guillaume Perrot est nommé secrétaire de séance.

Mesdames Janine Nebout et Patricia Combes sont nommées assesseurs

Délibérations du conseil:

• Election du Maire (200526 01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement,

- M. François RAYNAUD : 14 (quatorze) voix

M. François RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

• Election des Adjoint (200526 02)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Après avoir fixé, par un vote à l'unanimité, à quatre le nombre d'adjoints, le conseil municipal procède à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

• Election du premier Adjoint :

Ont obtenu :

- Mme Janine Nebout : 12 (douze) voix
- M. Dominique Vieillefond : 0 (zéro) voix
- Mme Fanny Michaud : 1 (une) voix
- Marie Christine Laborie : 2 (deux) voix

Mme Janine Nebout ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier Adjoint.

Election du deuxième Adjoint :

Ont obtenu :

- M Claude Bireau : 3 (trois) voix
- M. Dominique Vieillefond : 5 (cinq) voix
- Mme Patricia Combes : 2 (deux) voix
- Mme Marie Christine Laborie : 4 (quatre) voix
- Mme Fanny Michaud : 1 (un) voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour l'élection du 2e adjoint

Ont obtenu :

- M Claude Bireau : 1 (une) voix
- M. Dominique Vieillefond : 8 (huit) voix
- Mme Patricia Combes : 1 (une) voix
- Mme Marie Christine Laborie : 5 (cinq) voix
- Mme Fanny Michaud : 0 (zéro) voix

M Dominique Vieillefond ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installée.

Election du troisième Adjoint :

Ont obtenu :

- Mme Patricia Combes : 6 (six) voix
- Mme Marie Christine Laborie : 6 (six) voix
- M Claude Bireau : 3 (trois) voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteint, il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour l'élection du 3e adjoint

Ont obtenu :

- Mme Patricia Combes : 9 (neuf) voix
- Mme Marie Christine Laborie : 6 (six) voix
- M Claude Bireau : 0 (zéro) voix

Mme Patricia Combes ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjoint et immédiatement installée.

Election du quatrième Adjoint :

Ont obtenu :

- Marie Christine Laborie : 9 (neuf) voix
- Claude Bireau : 6 (six) voix

Mme Marie Christine Laborie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième Adjoint et immédiatement installée.

● **Versement des indemnités des fonctions de Maire (200526 03)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants;

Vu l'arrêté municipal de délégations de fonction aux adjoints du 27 mai 2020, à effet rétroactif au 26 mai 2020 date de l'élection et de l'installation des quatre adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget municipal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, en référence à l'article L2123-24 du CGCT, que soit votée une indemnité pour le maire et ses 4 adjoints dont le montant équivaut à :

- 40,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire,
 - 10,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints,
- taux maximal du régime indemnitaire alloué pour les communes dont la population s'élève entre 500 et 999 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide de voter à main levée l'indemnité de fonction du maire et des 4 adjoints au Maire
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints au Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des indemnités du Maire et des Adjoints.

- **Désignation des délégués au Syndicat d'Electrification (200526 04)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

- **Monsieur Dominique Vieillefond et Monsieur Guillaume Perrot en qualité de délégués titulaires**
- **Monsieur Sébastien Julliard et Madame Marie Christine Laborie en qualité de délégués suppléants**

Monsieur le Maire se charge de transmettre cette délibération au président du syndicat intercommunal d'électrification de l'Entre –Deux –Mers,

- **Désignation des délégués au Syndicat des Eaux et d'Assainissement (200526 05)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

- **Monsieur François Raynaud et Monsieur Dominique Vieillefond en qualité de délégués titulaires**
- **Monsieur Thierry Malifarge et Monsieur Michel Hypolite en qualité de délégués suppléants**

Monsieur le Maire se charge de transmettre cette délibération au président du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Rauzan.

- **Désignation des délégués au Syndicat SIVU (200526 06)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

- **Madame Janine Nebout en qualité de déléguée titulaire**
- **Monsieur Florian Simonnet en qualité de délégué suppléant**

Monsieur le Maire se charge de transmettre cette délibération au président du syndicat intercommunal à vocation unique du chenil du libournais.

- **Désignation des délégués au SIRP (200526 07)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

- **Monsieur François Raynaud, Madame Janine Nebout et Madame Virginie Olejko en qualité de délégués titulaires**
- **Madame Josiane Combes, et Monsieur Guillaume Perrot en qualité de délégués suppléants**

Monsieur le Maire se charge de transmettre cette délibération au président du SIRP de Cabara, Saint-Aubin de Branne et Naujan et Postiac.

- **Désignation des délégués du Syndicat du Collège de Branne (200526 08)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne

- **Madame Joëlle Brocas, Madame Virginie Olejko et Madame Patricia Combes en qualité de déléguées titulaires**
- **Madame Marie Christine Laborie et Monsieur François Raynaud en qualité de délégués suppléants**

Monsieur le Maire se charge de transmettre cette délibération au président du syndicat du collège de Branne (CEG de Branne).

- **Remise gracieuse des loyers du Multiservices pour les mois de : Avril, Mai et Juin (200526 10)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide :

- d'accorder à titre gracieux les loyers du mois de : Avril, Mai et Juin

- **Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) (200526 09)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré, décide que notre collectivité adhère au SDEEG et désigne le délégué suivant pour la représenter :

- Monsieur Dominique Vieillefond domicilié 8 Lafond à Naujan et Postiac 33420.

La séance est levée à 20h45